INSCRIPTIONS (2025– 2026)

AESM CHOLET

Association agréée Jeunesse & Sports, conventionnée avec l'ANCV
Le paiement des adhésions par chèques vacances est accepté

Bonjour,

Voici venue la période de (ré) inscriptions pour l'année 2025– 2026.
NB : Les inscriptions adultes peuvent se faire librement en cours d'année.

L'inscription est à envoyer à ***joelle ségui 32 allée des frênes 49280 st léger sous cholet***

Rappels pour cette rentrée :

- À partir de la 2ème année de pratique au sein du club, les personnes s'inscrivant à l'AESM et n'ayant pas de baudrier et/ou de chaussons devront s'acquitter de frais de location de ce matériel. La 1ere année, le matériel est prêté.
- Le document de la FFME ci-joint explique les différentes formules possibles d'assurance avec comme toujours, compléments et options éventuelles.
- A partir de la 3ème personne d'une même famille (devant tous résider à la même adresse) le tarif est réduit de 25 € pour celle-ci.
- Pour les non pratiquants, une inscription en temps que "membre sympathisant" permet d'être au courant des activités du club (journal "le Bivouac" et accès à certaines sorties club) mais n'autorise pas la pratique des activités sportives du club (pas d'assurance).
- Par sécurité et par respect envers l'AESM, toute personne non licenciée se verra interdire la pratique de l'escalade et toutes autres activités du club (intérieur, comme extérieur).

Pour votre (ré) inscription, vous devez nous retourner **impérativement**

Le feuillet BULLETIN D'INSCRIPTION ci-joint ;

- Le BULLETIN n° 1 de la notice d'assurance FFME dûment complété pages 14 et 15
- Un CERTIFICAT MEDICAL récent (moins 3 ans) autorisant la pratique de l'escalade ou le document CERFA N°15699*01 **est à rentrer vous-même sur le site ffme dès que vous recevez le lien. donc faites une copie pour votre dossier**
- Le(s) REGLEMENT(s) – Possibilité de payer en 3 fois avec un 1er chèque d'un montant de 52 euros

VOTRE INSCRIPTION NE SERA PAS VALIDEE A LA FFME SANS CERTIFICAT MEDICAL OU ATTESTATION DE SANTE

INFO LICENCE

Le club saisit en ligne votre inscription avec votre **adresse e-mail** ou votre **numéro de téléphone mobile** et dans le cadre de la procédure de dématérialisation engagée par la FFME, vos codes d'accès à l'espace licencié vous seront envoyés par e-mail ou texto dans les 24 heures. Vous imprimez votre licence , avec un accès à tout moment et partout.
Vous pouvez modifier tout au long de l'année sportive les informations vous concernant.

BULLETIN D'INSCRIPTION

(Merci d'écrire lisiblement pour la saisie)

Nouvelle adhésion ☐ **Renouvellement d'adhésion** ☐ **Numéro de licence : .....**

NOM : ..... **Prénom : .....**

Date de naissance : ..... **Sexe : .....** **Nationalité : .....**

Commune de naissance : .....Nom de naissance.....

Adresse : .....

Code postal : ..... **Ville : .....** **Tél : .....**

Pour recevoir votre attestation de licence 2025-2026 et vos codes de connexion à l'espace licencié du site de la FFME (www.ffme.fr), vous devez obligatoirement fournir une adresse électronique (écrire lisiblement) :

E mail :.....

Pour votre licence

. Le questionnaire de santé que le club va vous remettre est à compléter chez vous. Dater et signer

Si toutes vos réponses sont négatives, l'attestation ci-dessous est à compléter.

Si l'une des réponses est positive vous devez fournir un certificat médical

Attestation de santé :
Je soussigné(e) ..... Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Personne à prévenir en cas d'urgence : ..... Tél : .....

« Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'AESM Cholet »

Signature de l'adhérent OBLIGATOIRE

Choix de la cotisation		
LICENCE	☑	**PRIX**
GRIMPEUR AUTONOME		***156,50€***
A la mi saison à partir du 1er mars		***131,50***
à partir du 1er mai		***108,50***
STAGE AUTONOMIE en ESCALADE Obligatoire pour les débutants		**196,50**
A la mi saison à partir du 1er mars		**171,50**
à partir du 1er mai		**148,50**
ENCADRANT		102,5€
ASSURANCE (voir notice d'assurance)		
AUGMENTATION DES GARANTIES D'ASSURANCE		
« BASE » Inclus dans le prix de la licence donc ne coûte rien de plus		0€
« BASE + »		+3€
« BASE ++ »		+10 €
OPTION COMPLEMENTAIRE		
Ski de piste		+5€
Slackline - Highline		+5€
Trail		+10€
Vtt		+30€
INDEMNITES JOURNALIERES		
IJ 1		+18€
IJ2		+30€
IJ3		+35€
LICENCE FAMILLE		
A partir de la 3ème personne d'une même famille (même adresse) Indiquer noms et prénoms des autres membres : SUR la 3e licence - -		-25€
MEMBRE SYMPATISANT		**10 €**
MONTANT TOTAL (Chèque à l'ordre de l'AESM Cholet)		

Location matériel (annuel, à partir de la 2eme année) NB : Le matériel reste à la salle		
BAUDRIER		10€
CHAUSSONS		15€
MONTANT TOTAL (Faire un 2ème chèque à l'ordre de l'AESM Cholet)		

Aimeriez-vous participer à la vie associative du club ?					
En faisant partie du conseil d'administration	OUI			NON	
En participant à l'encadrement des jeunes	OUI			NON	
En offrant une aide ponctuelle aux manifestations	OUI			NON	

LES CERTIFICATS MEDICAUX :

Les certificats médicaux ne sont obligatoires que dans trois cas de figure :

1	2	3
LICENCIÉS JEUNES OU ADULTES ayant répondu « oui » à l'une des questions du questionnaire de santé	**COMPÉTITEURS ADULTES ESCALADE** à partir des 1/2 Finales Championnat France et Coupe de France	**COMPÉTITEURS ADULTES** en ski-alpinisme

Les certificats médicaux sont valables 3 ans. Pour un renouvellement de licence, le licencié doit pouvoir valider l'attestation de santé. À défaut, il fournit un nouveau certificat médical chaque saison.

Les autres cas de figure : l'attestation de santé suffit !

Le contrôle du certificat médical n'est plus obligatoire, mais les clubs doivent vérifier que leurs adhérents ont mis à jour leurs informations de santé sur myFFME et les relancer si besoin *(dans myFFME → liste des adhérents → consulter la colonne de droite).*

Il est rappelé que l'Alpinisme n'est plus soumis à l'obligation de présentation du certificat médical.